



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 décembre 2023

### **La Mission Libération labellisera les projets s'inscrivant dans le 80<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements, de la libération de la France et de la Victoire**

La Mission Libération est chargée de préparer et de coordonner les manifestations du 80<sup>ème</sup> anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire dans le cadre d'un cycle commémoratif qui se déroule sur les années 2024 et 2025.

De nombreux acteurs locaux dans le pays développent des projets dans ce cadre. Afin d'encourager cette dynamique, la Mission invite les collectivités territoriales, les associations, les acteurs professionnels, et les particuliers, à présenter leur projet à la préfecture dont ils dépendent, afin d'étudier la possibilité d'obtenir le Label mission Libération si ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Mission.

*« Ce 80<sup>ème</sup> anniversaire est important pour tous les Français et doit permettre de rassembler toutes les initiatives, les souvenirs, les outils pédagogiques, les projets culturels et scientifiques, afin de constituer une bibliothèque mémorielle pour toute la nation et pour tous les publics »* a témoigné l'ambassadeur Philippe Etienne, président de la Mission Libération.

Pour obtenir le Label de la mission, il faut que le projet s'inscrive dans l'un ou plusieurs des critères suivants (non cumulatifs) :

- Exactitude historique et inscription dans le cadre des actions de libération du territoire français depuis la libération de la Corse en septembre 1943 jusqu'à l'année 1945.
- Diffusion de la connaissance historique.
- Hommage aux disparus, mise à l'honneur des survivants.
- Mobilisation de la jeunesse et action de transmission de la mémoire de la Libération.

- Célébration des valeurs de courage et d'engagement dans les actions liées à la Libération.
- Valorisation et enseignement auprès des jeunes générations des valeurs démocratiques défendues par les acteurs de la Libération (engagement civique et promotion des idéaux de la République).
- Capacité à mobiliser un public nombreux et assurer une dimension populaire aux commémorations ou événements culturels et/ou scientifiques.
- Valorisation du patrimoine local, impact local de l'évènement ou de la manifestation.
- Mise en lumière des noms et destins individuels des héros, pouvant aboutir à l'inauguration de nouveaux noms de lieux publics.
- Dimension internationale ou européenne souhaitée.

Les projets labellisés seront répertoriés et cartographiés sur le site de la Mission Libération et sur les sites des préfectures, afin d'avoir une vision d'ensemble des initiatives dans le pays.

Les porteurs de projets sont invités à soumettre leur candidature auprès du comité départemental de leur préfecture.

L'ensemble des projets sera soumis au comité départemental du 80ème anniversaire de la Libération pour un examen afin de décider la labellisation. Le secrétariat est assuré par le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de la Seine-Maritime.

La transmission des fiches projet par courriel est à l'adresse suivante : [clarisse.chevalier@onacvg.fr](mailto:clarisse.chevalier@onacvg.fr) **pour le 12 janvier au plus tard**.

Tout projet insuffisamment détaillé ne pourra faire l'objet d'un examen par le comité départemental du 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération.

Pour plus d'informations sur la Mission Libération : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048055843>